

BON DE COMMANDE PARTENARIAT “VALLESPIR TOURISME”

Le partenariat se reconduit tacitement d'une année à l'autre.

Pour mettre fin au partenariat, il vous suffit d'envoyer un email à partenariat@vallespir-tourisme.com avant le 15 septembre de l'année en cours.

Attention : aucune parution dans nos brochures ne sera possible après le 15 octobre pour l'année suivante.

CATÉGORIES DE PARTENAIRES	TARIFS
CAMPINGS & HÔTELS	
• Campings / Hôtels non classés	180 €
• Campings / Hôtels classés	150 €
LOCATIONS MEUBLÉES	
• Meublés de tourisme non classés	120 €
• Meublés de tourisme classés	90 €
• Meublé supplémentaire	15 €
LOCATIONS CHAMBRES D'HÔTES	
• Chambres d'hôtes	80 €
• Chambre d'hôtes supplémentaire	15 €
COMMERCE & SERVICES	
• Restaurants	95 €
• Prestataires d'activités & Equipements de loisirs	100 €
• Commerces & Galeries	90 €
• Producteurs	30 €
• Organismes & professionnels de santé	100 €
• Associations non-touristiques	50 €
• Grandes surfaces - supermarché	300 €
• Grandes surfaces - hypermarché	400 €
Dépôt de flyers : Mettez à disposition <u>uniquement vos flyers</u> dans nos antennes pour <u>un tarif réduit</u> de 50 €.	

1. Remplissez et signez ce bon de commande, puis retournez le à l'Office de Tourisme, accompagné de votre règlement :

- par chèque à l'ordre de « Régie Office de Tourisme Vallespir Tourisme »,
- ou par virement bancaire (coordonnées sur demande).

2. Une fois le bon de commande reçu, vous recevrez par e-mail vos identifiants d'accès à la plateforme VIT (Votre Information Touristique).

3. Connectez vous pour vérifier et actualiser votre annonce directement via : <https://po.espacepro.tourinsoft.com>



**Une réduction de -30 % sera accordée si vous êtes également partenaire dans une autre catégorie de professionnel du tourisme sur la participation la moins élevée.*

**Tarifs partenaires Hors territoire. Seules les offres complémentaires seront accessibles, avec une majoration de 30 %*

**Territoire: Céret; L'Albère; Le Boulou; Le Perthus; Les Cluses; Maureillas-Las-Illas; Reynès; Saint Jean Pla de Corts; Taillet; Vivès.*

Consultez les conditions générales de partenariat sur <https://www.vallespir-tourisme.fr/espace-pro/>

COORDONNÉES

Nom / Prénom : Adresse :

Date de naissance: Lieu de naissance :

Téléphone :Adresse e-mail :

- ✓ Je m’engage à respecter les engagements mentionnés ci-dessous.
- ✓ J’autorise l’OTC à utiliser mes données et photos sur le site web et ceux de ses partenaires diffuseurs (ne concerne que les données publiques que vous nous transmettez).

✓ OFFRIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

- Privilégier la satisfaction client,
- Proposer des prestations soignées (confort, hygiène, équipements...),
- Être classé, labellisé ou engagé dans une démarche de classement (pour les meublés),
- Respecter les réglementations en vigueur (sécurité, contrats, salubrité...).

✓ GARANTIR UNE INFORMATION FIABLE ET À JOUR

- Informer l’Office de tout changement impactant votre activité (horaires, fermeture, évènement...),
- Respecter les tarifs communiqués à l’OT,
- Relayer les supports de communication dans votre établissement,
- Insérer sur votre site le logo de la marque territoire et un lien vers celui de l’OT.

✓ COLLABORER ACTIVEMENT AU RÉSEAU LOCAL

- Participer aux groupes de travail, aux réunions et aux animations proposées par l’OT,
- Contribuer à l’Observatoire de l’activité touristique en répondant aux enquêtes et demandes d’information, pour nourrir une stratégie commune et performante,
- Répondre aux réclamations et engager des actions correctives si nécessaire,
- Faire part de vos suggestions pour améliorer les actions collectives.

✓ S’ACQUITTER DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

- Régler la participation financière annuelle (tarif indicatif),
- Accepter que toute inscription hors délai n’inclue pas certaines prestations (ex. éditions papier).

Si vous êtes hébergeur, vous vous engagez en plus à :

- Collecter, déclarer et reverser la taxe de séjour dans les délais,
- Mettre à jour vos disponibilités sur votre espace VIT (ou prendre RDV si vous n’avez pas internet),
- Déclarer l’ensemble de vos meublés à l’OT,
- Accepter les visites de contrôle et réaliser les ajustements nécessaires,
- Fournir à vos locataires un contrat, un descriptif, réaliser un état des lieux et demander une caution.

⚠ En cas de non-respect manifeste des engagements, l’Office de Tourisme se réserve le droit de résilier le partenariat.

Merci de ne pas effectuer le règlement avant réception de la facture.

Fait à : , le : __/__/____

Signature :